



Une donation exclusive de mes parents

Par **LYVALERIE**, le **19/04/2012** à **12:08**

Bonjour,

Je m'appelle Valérie et j'ai actuellement 32 ans.

Actuellement, mes parents veulent me faire une donation exclusive de leurs appartements avec l'accord à l'amiable écrite par mes 3 frères et soeur.

Voilà ma question :

- * Ont-ils le droit de faire cette donation même avec l'accord de mes frères et soeurs ?
- * Dans ce cas, qu'elles sont les démarches à suivre ?
- * Devront-il aller se renseigner auprès d'un avocat ou d'un notaire ?

Je vous remercie part avance de vos conseilles.

Cordialement.

Valérie